

ECHOS DE LA FÉDÉ

Magazine de la Fédération du BTP 13

LA FÉDÉ AGIT

VILLAVENIR Méditerranée

Jeunes Bâisseurs cités
en exemple

Création du club "Bâtir
avec l'Environnement"

LA FÉDÉ INFORME

CIPS : nouvelle carte

Plus on contrôle,
mieux on se porte

Les mesures jeunes actifs



N°9 - NOV.-DEC 2009-JANV 2010 - BIMESTRIEL

Un monde nouveau !



C'est bien ça que nous devons désormais construire dans un cadre de développement durable. Les schémas habituels volent en éclat. D'un seul coup le monde a pris conscience de dangers qu'il avait volontairement ignorés jusqu'alors.

Finis le développement sans fin d'outils financiers totalement virtuels, alimentés par des masses inconsidérées de crédits qui l'étaient tout autant. L'économie mondiale a sérieusement tremblé et mis un genou en terre.

Finis aussi l'exploitation abusive des richesses naturelles. La planète tout entière est devenue vulnérable à cause de la démesure humaine.

Face à ces dangers, une expression collective et universelle extraordinairement puissante provoque des changements partout.

Les comportements évoluent dans tous les domaines.

Le monde du BTP n'échappe pas à cette extraordinaire mutation.

Quoi de plus normal d'ailleurs puisque, je vous le rappelle, nous sommes directement responsables de 45% de l'énergie consommée et de 22% des émissions de gaz à effet de serre. C'est hélas un titre dont nous ne sommes pas fiers et qui nous impose des responsabilités que nous devons assumer.

Dans le cadre d'une vision globale nous devons tout réapprendre et appréhender notre métier de manière différente. Il nous faut désormais construire et équiper le territoire en tenant compte de ces nouveaux paramètres.

La Fédération du BTP qui représente la profession et ses entreprises ou artisans ne se dérobe pas. Au contraire, elle met tout en œuvre pour que le BTP s'inscrive désormais pleinement dans cette logique de développement durable.

A cet effet, nous venons de créer le club "Bâtir avec l'Environnement" qui rassemble les entreprises partageant cette volonté. Expression d'une ambition, il est le creuset dans lequel émergeront, demain les nouveaux "Professionnels" et notamment "les Pros de la Performance Energétique". ■

Jean-Pierre Richard

*Président de la Fédération du Bâtiment
et des Travaux publics des Bouches-du-Rhône*

sommaire

Les rendez-vous de la Fédé

..... p 2-3

- La parole à Claude Gaudin
- Agenda

La Fédé agit

..... p 4-5

- Jeunes Bâisseurs cités en exemple
- Crédit inter-entreprises
- VILLAVENIR Méditerranée
- Création du club "Bâtir avec l'Environnement"
- Marin sur le pont
- Déjeuner avec le Sous-préfet

La Fédé informe

..... p 6-7

- Gifle Européenne
- Chère Europe
- Le licenciement et le groupe
- La carte nouvelle est arrivée
- Les mesures jeunes actifs
- 88% de placement !

Détente

..... p 7-8

- Le Saviez-vous ?
- Sudoku
- Mot caché
- Résultats Sudoku août / sept. / oct. 2009

Magazine bimestriel édité par la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics des Bouches-du-Rhône
344, bd Michelet - 13009 Marseille - Tél : 04 91 23 26 23 - Fax : 04 91 77 17 23 - www.btp13.com

Président : Jean-Pierre RICHARD • Directeur de la Publication : Philippe MEIFFREN • Directeur de la Rédaction : Julie VERRIERE •
Comité de lecture du numéro : Philippe DEVEAU - Patrice PESME • Rédaction : Christelle ALVAREZ - Joëlle ARNALDI - Sophie CREMIEUX
Mylène GUIDARINI - Philippe GRIMALDI - Christian ROUSSE - Annie ZEVACO

Réalisation : www.inapolegraphique.com

Illustrations et photos : Fotolia - Fédération du BTP 13 - FFB

Tirage : 3500 exemplaires - Imprimé sur papier écolabellisé



Ça se précise...

Nous vous parlions dans le dernier numéro de la "Cité Bâtitseur", ce village des métiers du Bâtiment itinérant composé de 60 conteneurs marines aux couleurs de notre Organisation Professionnelle. Tout est en mis en œuvre afin que ce grand événement de la Profession fasse étape au début du mois de juin à Marseille sur un lieu emblématique de la ville : le stade Vélodrome. Une affaire à suivre...



la parole à...

Claude Gaudin

Chef de file de la Commission Développement Durable de la Fédération du BTP 13

Parler du Grenelle de l'Environnement, c'est parler de construction durable, de choix des matériaux, de chantiers propres, de déchets mais c'est avant tout parler d'économies d'énergie. Le marché des économies d'énergie est en effet le marché le plus important à court terme, pour nous bâtisseurs.

Dans le neuf, réglementations et normes se succèdent et se succéderont pour rendre les bâtiments moins énergivores. Les entrepreneurs sont prêts à faire face à ces nouvelles contraintes techniques et sauront s'y adapter.

Le marché de la rénovation, quant à lui, est plus important mais aussi plus complexe. Il faut s'attendre à devoir rénover l'ensemble du patrimoine immobilier afin d'atteindre le plus rapidement possible les buts assignés par le Grenelle. Néanmoins, l'ensemble des corps d'état étant concerné par ces travaux, l'offre devra être faite de manière concertée et globale. Un changement dans les pratiques entrepreneuriales qu'il va falloir réfléchir et organiser.

Le club "Bâtir avec l'Environnement", créé par la FFB, est une des réponses à cette démarche de réflexion. Se réunir entre entrepreneurs pour se connaître, échanger, travailler ensemble pour pouvoir offrir la garantie demandée en toute qualité.

Dores et déjà les entreprises du club sont en capacité et animées d'une vraie volonté d'accompagner maîtres d'ouvrage publics et privés, particuliers, dans leurs projets de réhabilitation.

Adhérents et maîtres d'ouvrage, appuyez-vous sur la Fédération du BTP 13, moteur et interlocuteur légitime dans ce nouveau chapitre de l'histoire de la construction qui va durer plusieurs décennies. ■

agenda

- ➔ **20 janvier**
Remise des Prix de la Performance 2009
- ➔ **27 janvier**
Commission territoriale de la FBTP 13 du Pays d'Aix
- ➔ **28 janvier**
Bureau du SMTP
Bureau de la FBTP 13
Vœux de la FBTP 13
- ➔ **29 janvier**
Conseil d'Administration de la Chambre Syndicale de l'Équipement Électrique
- ➔ **29 au 31 janvier**
METIERAMA : la Fédération du BTP13 a son stand au Parc Chanot à Marseille
- ➔ **4 février**
Réunion des adhérents du Syndicat Charpente - Menuiserie - Parquets
- ➔ **5 février**
Réunion des adhérents du Syndicat Génie climatique - Plomberie
- ➔ **10 février**
Assemblée Générale du Syndicat Métallerie - Miroiterie
Commission Formation de la FBTP 13
- ➔ **11 février**
Réunion USESO (Union des Syndicats des Entreprises du Second Œuvre)
- ➔ **12 février**
Réunion du Groupe Femmes du BTP 13
- ➔ **24 février**
Commission territoriale de la FBTP 13 du Pays d'Aix
- ➔ **25 février**
Bureau de la FBTP 13
- ➔ **26 février**
Réunion des adhérents du Syndicat Etanchéité
- ➔ **2 mars**
Commission territoriale de la FBTP 13 de Martigues Istres Fos
- ➔ **8 mars**
Journée Internationale de la Femme
Forum emploi 100% féminin
- ➔ **25 mars**
Bureau de la FBTP 13
- ➔ **31 mars**
Commission territoriale de la FBTP 13 du Pays d'Aix

Pour plus d'infos sur les horaires et les lieux de ces grands rendez-vous, contactez Joëlle Arnaldi au 04 91 23 26 41 ou sur arnaldij@d13.ffbatiment.fr

Le 20 janvier, Jean-Noël Guérini remettra les Prix de la Performance 2009 à 9 chefs d'entreprises de la FBTP 13 qui se sont distingués, malgré la crise, par leur performance économique obtenu dans le réel souci des aspects environnementaux et humains. Vous connaîtrez ces lauréats dans le prochain numéro des Echos de la Fédé où ils seront mis à l'honneur. ■



Maires, dépêchez-vous !

La 16^e édition du concours "les rubans du Patrimoine" co-organisé par la FFB a été lancée le 7 octobre dernier. Ce concours récompense des initiatives exemplaires de collectivités locales de toutes tailles (communes et structures intercommunales) ayant conduit des opérations de réhabilitation ou de rénovation de leur patrimoine bâti de plus de 50 ans. Les travaux, terminés entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2009, doivent être réalisés par des entreprises de bâtiment. ■

Maires du 13 attention, la date de clôture de remise des dossiers est fixée au 31 janvier 2010.

Contactez : Florence Demaiziere 01 40 69 51 73 - demaizieref@national.ffbatiment.fr



Salf devient Cilgere BTP

La réforme du 1% logement effective depuis Janvier a pour conséquence le rapprochement du Salf (service d'aide au logement) avec Cilgere (participation des employeurs à l'effort de construction) ce qui n'aura pas d'incidence sur les entreprises en 2010. Le Salf devient donc Cilgere BTP, 2^{ème} collecteur national. En versant votre contribution à Cilgere, collecteur du BTP, vous offrez à vos salariés l'ensemble des services liés au "1% Logement" (logement, prêts, aides...) et pourrez bénéficier de services élargis : conseil en financement, mobilité professionnelle, locatif, Pass-Foncier. ■

Pour plus d'information contactez **Brigitte Dukan** au 04 91 23 26 42 ou sur dukanb@d13.ffbatiment.fr

LOBBY

Jeunes Bâisseurs cités en exemple

Citée en exemple par le premier Ministre et le Maire de Marseille à l'occasion de l'inauguration de l'EPIDE (le 17 décembre dernier), l'opération "Jeunes Bâisseurs" est la démonstration que la Profession du BTP se mobilise pour accueillir, former et recruter des jeunes, sans qualification mais motivés, dans les plus de 30 métiers du Bâtiment et des Travaux Publics.

Depuis 2008 c'est plus de 200 jeunes qui ont retrouvé un emploi à l'issue d'un parcours de formation et/ou d'intégration réalisé par le GEIQ BTP 13, acteur central du dispositif.

En bref, une opération originale reconduite depuis 2 ans et qui fonctionne !

Ils l'ont dit :

"... il nous faut à présent relever de nouveaux défis, ceux générés par la crise en particulier pour le chômage des jeunes. L'action auprès d'eux est des plus urgentes.

Je veux saluer à ce propos l'opération "Jeunes Bâisseurs" lancée en 2008 à l'initiative du Ministre du Logement et de la Ville et la Fédération Française du Bâtiment. Un projet qui à Marseille est coordonné par la Maison de l'Emploi présidée par la Ville, une initiative fructueuse puisqu'en 2008, 102 jeunes très éloignés de l'emploi ont découvert un métier du bâtiment et sont aujourd'hui en emploi ou en formation. En 2009, 75 jeunes ont intégré ce dispositif. **Merci aux chefs d'entreprises du BTP très mobilisés dans ce projet...**" Jean-Claude Gaudin.



"Enfin, je voudrais me tourner vers le maire de Marseille qui a souligné la réussite de l'opération jeunes bâtisseurs" menée en partenariat entre l'Etat, la mairie de Marseille et la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics.

Je veux lui dire que c'est grâce à des actions novatrices comme celles qu'il a évoquées, que plusieurs centaines de jeunes ont pu découvrir les métiers du bâtiment et trouver un emploi." François Fillon. ■

Pour en savoir plus et vous impliquer dans cette opération, contactez : **Sophie Crémieux** au 04 91 23 26 28 ou sur cremieux@d13.ffbatiment.fr.

Crédit inter-entreprises

La question du crédit inter-entreprises va, en 2010 comme en 2009, se trouver au cœur des préoccupations des entreprises. Dans le secteur du BTP, les principales contraintes potentielles concernent plus particulièrement l'assurance-crédit en général et les relations avec les sociétés Euler-Hermès SFAC et COFACE en particulier.

C'est pourquoi la Fédération du BTP 13, et au delà d'elle, l'ensemble de l'organisation professionnelle, depuis de nombreux mois et même plusieurs années s'efforce de multiplier, au niveau

local, les contacts avec le monde de l'assurance-crédit.

On peut citer de manière explicite l'intervention de Pierre Trabis, Délégué régional d'Euler-Hermès SFAC lors d'une réunion d'avril 2009 qui s'est tenue au CFTP de Mallemort et s'inscrivant dans le cadre d'un dialogue entre assureurs-crédit et entreprises.

En outre, de nombreux autres contacts ont été développés avec les assureurs crédits, notamment dans le cadre de la Commission Préfectorale de Suivi du Plan de Relance de l'Economie au sein de

laquelle nous siégeons chaque mois. A fin décembre, un premier bilan fait apparaître que ce type de rencontre permet d'apporter des réponses concrètes dans de nombreux dossiers d'adhérents. Nous avons donc pris la décision de poursuivre et d'élargir ces rencontres dans l'intérêt des entreprises.

Ainsi, dans le courant du 1^{er} trimestre 2010, nous poursuivrons ces rencontres et organiserons une nouvelle réunion à laquelle nous inviterons toutes les entreprises à participer. ■

VILLAVENIR Méditerranée

C'est la marque que la Fédération vient de déposer auprès de l'INPI pour qualifier les savoir-faire de la Profession, des entreprises et artisans, en matière de construction durable sur la façade méditerranéenne. Il faut savoir que le label VILLAVENIR a été créé par la Fédération Nord Pas de Calais pour la réalisation de 6 logements BBC (Bâtiment Basse Consommation) sur la commune de Loess-en-Gohelle qui ont été les tous premiers à être construits en France.

En l'étendant à la méditerranée, la Fédération du BTP 13 entend donner à ce label non seulement une assise et un rayonnement national, mais aussi en faire une marque de qualité pour des constructions innovantes et respectueuses de l'environnement et du développement durable, dans le cadre des dispositions du Grenelle. Elle devrait l'appliquer notamment sur le périmètre d'Euroméditerranée phase 2 qui vient d'être admis par le gouvernement dans le club très fermé

des Eco Cités et aussi sur la ZAC de Sainte Marthe à Marseille qui a été reconnue, elle, comme Eco Quartier. Sur cette ZAC, plusieurs entreprises adhérentes de la Fédération du BTP 13 entreprennent d'ailleurs de réaliser une opération de construction conception réalisation portant sur une centaine de logements BBC en multi filière (béton, acier, bois...). Elle s'inscrit d'ores et déjà dans le cadre de VILLAVENIR Méditerranée. Affaire à suivre... ■





Création du club "Bâtir avec l'Environnement"

9 décembre 2009 : naissance du club "Bâtir avec l'Environnement" à la Fédération du BTP 13.



25 entreprises se sont engagées ce jour là dans le défi de la construction durable en signant leur adhésion à ce nouveau club. Elles sont près de 50 aujourd'hui. "Bâtir avec l'Environnement" est en effet devenu une nécessité qui demande aux entrepreneurs du bâtiment de relever des défis en termes de formation, de qualité et de productivité.

Adhérer au club, c'est souscrire aux 6 points de la charte qui sous tend le concept de "Bâtir avec l'Environnement" :

- Mettre son savoir faire et ses compétences au service de ses clients afin de rendre les bâti-

ments plus performants sur les plans énergétique, environnemental et sanitaire

- Conseiller ses clients et proposer les travaux les plus efficaces en termes de réduction d'impact sur l'environnement

- Proposer des solutions innovantes dédiées à la construction durable

- Sécuriser les clients par la garantie des travaux réalisés

- Se former et former ses salariés à la mise en œuvre des techniques les plus adaptées dans le domaine de la construction durable

- Informer ses clients sur les principales solutions de financement des travaux dans le domaine de la construction durable

Adhérer au club, c'est profiter de l'aide et de l'accompagnement de la Fédération du BTP 13. Cette dernière propose formations (modules Feebat), initie des opérations collectives de traitement des déchets (ex : Nature Peinture), communique sur des

retours d'expérience de chantiers à faible nuisance ...

Adhérer au club, c'est la possibilité de rencontrer et d'échanger avec d'autres entreprises animées des mêmes ambitions, de rencontrer des partenaires, de créer des groupements afin de répondre s'il y a lieu en offre globale.



Adhérer au club, c'est enfin faire connaître sa démarche d'entreprise et valoriser son savoir faire. ■

Entrepreneurs et artisans de la Fédération du BTP 13, pour rejoindre le club Bâtir avec l'Environnement, contactez Annie Zevaco au 04 9 1 23 26 43 ou sur zevaco@d13.ffbatiment.fr



Vœux à Martigues

Le 11 janvier, de nombreux entrepreneurs du BTP, élus et acteurs du monde économique ont répondu à l'invitation de M.T Aubrieux-Gontero, délégué territorial de Martigues-Mari gnane et Golfe de Fos, pour célébrer la nouvelle année autour du thème "ensemble, construisons 2010". Chacun a affirmé sa volonté de conjuguer les forces en présence pour satisfaire l'ensemble des participants. De beaux projets en perspectives toujours au mieux pour nos adhérents... ■

Chez Cézanne

A la suite de la réélection de Maryse Joissains Masini à la mairie d'Aix puis sa reconduction à la présidence de la CPA, Robert Vian délégué territorial désigné en juin a immédiatement sollicité (et obtenu) un rendez vous de travail ; accompagné de 2 membres de son conseil territorial, cela a été l'occasion d'entendre le député maire sur les projets à venir intéressant le BTP, de l'entretenir sur la situation de la profession, et l'assurer de sa capacité à s'ériger en partenaire sur l'environnement et le traitement des déchets, la gestion de l'hygiène et de la sécurité en périphérie et en accès des chantiers intra urbains, à la lutte contre le travail illégal, et à toute action visant à promouvoir le BTP auprès de la maîtrise d'ouvrage publique et de façon générale de tous les acteurs de la construction. ■

Encore une nouvelle !



En novembre la Fédération du BTP 13 a accueilli Mylène Guidarini, nouvelle responsable du service Formation qui

succède à Ariane Dupuch. Ancien conseiller entreprises au sein d'un OPCA, Mylène Guidarini connaît parfaitement bien son métier et s'est mise très efficacement au service des entrepreneurs et artisans de la FBTP 13. ■ Vous pouvez la joindre au 04 91 23 26 25 ou sur guidarini@d13.ffbatiment.fr pour toutes questions sur l'élaboration de votre plan de formation, la prise en charge financière de vos formations ou les aides liés à l'embauche notamment.

Marin sur le pont



La Chambre Syndicale de la Charpente Menuiserie Parquets des Bouches-du-Rhône s'est dotée d'un nouveau Président le

14 octobre dernier en la personne de Gilles Marin.

Celui-ci dirige l'entreprise Provence Menuiserie à Puyricard, structure d'une vingtaine de salariés spécialisée dans la menuiserie et l'agencement.

Fier de son métier, Gilles Marin aime à rappeler qu'il a commencé sa carrière en tant qu'apprenti et que sa volonté et son envie de progresser l'ont conduit naturellement à avoir sa propre entreprise. Cet homme de 48 ans est un syndicaliste engagé qui est en charge de nombreux mandats au sein

de l'organisation professionnelle, notamment dans la région aixoise. A la tête de la Chambre syndicale, il espère pouvoir raviver cette solidarité de métier trop souvent oubliée. Rassembler pour lutter contre la solitude du chef d'entreprise. Echanger pour insuffler de nouvelles idées, de nouveaux projets. Débattre pour confronter et améliorer ses pratiques managériales. La première réunion de son mandat se déroulera le 4 février prochain où charpentiers et menuisiers sont conviés à se rendre nombreux. **AZ** ■

Déjeuner avec le Sous-préfet

Le Conseil Territorial de la Délé gation du Pays d'Aix a reçu, le 18 Novembre 2009, le nouveau Sous-préfet, Mr. Yves Lucchesi, à l'occasion d'un déjeuner de travail.

Le représentant de l'Etat a été très attentif au tour de table de conjoncture et à l'activité prévisionnelle des participants. Le Délégué Territorial, Robert Vian n'a pas manqué de commenter la note de conjoncture de la cellule économique ni le point établi sur

le même thème par la FBTP 13 au mois de Novembre. En pratique, si les carnets de commandes restent globalement positifs (4 à 5 mois), les incertitudes planent pour 2010.

L'attention de Mr. Yves Lucchesi a également été attirée sur le niveau de prix, le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, le plan de relance avec ses effets déjà produits ou encore attendus ; le projet de la suppression de la Taxe Profession-

nelle, les doutes et la frilosité qu'il provoque dans certaines communes, ralentissant ainsi leurs investissements, a fait débat autour de la table.

Robert Vian a également rappelé la mobilisation de l'Organisation Professionnelle sur la lutte du travail clandestin (avec le badge d'identification du personnel), contre les vols sur chantiers et le racket (avec la convention signée entre la Préfecture et la Fédération du BTP13). ■

Gifle Européenne

Un employeur, fort de la loi du 20 août 2008 sur la représentativité syndicale, a contesté devant le tribunal d'instance la désignation d'un délégué syndical ressortant d'un syndicat qui n'avait obtenu que 7,01% des suffrages exprimés au premier tour des élections professionnelles. En effet la dite loi édicte que

pour qu'un syndicat puisse valablement désigner un délégué syndical, il doit être considéré comme représentatif c'est-à-dire avoir obtenu au moins 10% des suffrages exprimés au premier tour des élections des titulaires du CE ; de plus le délégué lui-même doit avoir recueilli sur son nom au moins 10% des suffrages

exprimés. En l'espèce aucune des 2 conditions imposées par la loi n'étant remplies, l'affaire était pour l'employeur entendue, sauf que le tribunal a balayé tout ça d'un revers d'Europe estimant devoir écarter cette règle nationale comme contraire au droit communautaire.

A suivre. **PG** ■

Chère Europe

Le licenciement d'un salarié à temps plein en congé parental à temps partiel est possible sous un certain nombre de conditions ; ceci étant, lorsque cela se peut, l'indemnité de licenciement doit être calculée sur le salaire à plein temps bien que le salarié soit (provisoirement) à temps partiel ; et c'est la cour de justice des communautés européennes qui le dit. **PG** ■



Le licenciement et le groupe



Par deux arrêts du 23 et du 24 juin 2009, la Cour de cassation précise la notion de "groupe" en cas de licenciement :

Le "groupe de reclassement" dans le cas d'un licenciement pour inaptitude ou pour motif économique, recoupe le concept d'unité économique et sociale : Sept maisons de retraite, gérées

par l'employeur, étaient constituées sous la forme de sociétés indépendantes toutes situées dans la même région et regroupées sous un même sigle. Elles faisaient état dans leur propre documentation de la notion de groupe et avaient développé des outils de communication communs. Une possibilité de permutation avait même été proposée, lors de l'entretien préalable, à la salariée licenciée dans une maison de retraite similaire. Il en résulte, pour la Cour de Cassation, que, **même en l'absence de lien capitalistique entre ces sociétés**, ces éléments révèlent une organisation et des relations de partenariat permet-

tant la permutation du personnel et faisant naître à la charge de l'employeur une obligation de chercher une possibilité de reclassement au sein de toutes les sociétés gérées par lui.

Dans le domaine économique, la spécialisation d'une entreprise dans le groupe ne suffit pas à exclure son rattachement à un même secteur d'activité, au sein duquel doivent être appréciées les difficultés économiques.

Christian Rousse. ■

Pour plus d'infos rapprochez-vous du service des questions sociales - *Philippe Grimaldi*
Tél : 04 42 23 52 19 ou
grimaldip@d13.ffbatiment.fr

La carte nouvelle est arrivée



Le travail illégal dans le BTP tue l'emploi et entraîne une concurrence déloyale. Dès juin 2006, la Profession a mis en place une Carte d'Identification des Salariés du BTP qui permet de mieux identifier les salariés déclarés par l'entreprise. Exigée de plus en plus par les donneurs d'ordres, la Carte BTP est un moyen fiable

pour lutter contre la concurrence déloyale. La Caisse des congés et intempéries du BTP Région Provence vient de mettre en circulation un nouveau modèle de carte BTP. Sécurisée et infalsifiable, elle a été envoyée à toutes les entreprises de la Profession en fin d'année. Si elle fonctionne comme l'ancienne, elle offre de nouveaux avantages puisqu'elle comporte à la demande du chef d'entreprise le logo de la société, fait apparaître la photo du salarié et garantit une plus grande sécurité. En effet, en haut de la carte, figure désormais un numéro qui

permet à tous les corps de contrôles habilités (Police, Gendarmerie, Urssaf, Contrôleurs du Travail) de vérifier immédiatement le nom du salarié, l'entreprise, et la validité de la carte. Ceci est rendu possible grâce à une connexion à distance avec une base de données enregistrant tous les flux d'entrées et sorties au sein des entreprises. Chefs d'entreprise pensez à informer votre caisse des changements dans votre entreprise et récupérez la carte des salariés qui vous quittent, c'est impératif. ■
Pour en savoir plus :
www.ci-btp.fr

Maladie : plus on contrôle mieux on se porte

Dans le cadre du renforcement des dispositifs de lutte contre les fraudes, le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2010 généralise la procédure expérimentale instituée en 2008 (voir les Echos n°4 page 6). Cela devrait se traduire par la suspension du versement des indemnités journalières de maladie par la sécurité sociale, suite à la réception par le service médical d'un avis du médecin contrôleur mandaté par l'employeur. ■



CRP : plus et mieux

Un salarié licencié pour motif économique doit se voir proposer par l'employeur une Convention de reclassement personnalisée (CRP) (ou un contrat de transition professionnelle (CTP) dans un certain nombre de territoires) ; le salarié qui accepte la CRP bénéficiait jusqu'alors d'une allocation à 80% du salaire journalier de référence pendant 8 mois puis de 70% les 4 mois suivants. Depuis le 11 septembre 2009 un avenant porte l'indemnité à 80% pendant 12 mois. ■

Délais à surveiller



Le délai entre la date de publication de l'avis d'appel public à concurrence et la date limite de

remise de l'offre doit être suffisant pour assurer une publicité satisfaisante auprès des candidats potentiels, et ce même si le maître d'ouvrage a mis en œuvre la procédure adaptée qui lui permet d'en fixer librement les modalités. (CE 5.08.09 : en l'espèce **18 jours sont insuffisants**). ■

Adhérents de la FBTP 13, si vous êtes confrontés à des délais trop courts, contactez le service des affaires juridiques et marchés qui sensibilisera les maîtres d'ouvrage concernés.
Christelle Alvarez
04 90 56 48 82 ou
alvarezc@d13.ffbatiment.fr.

Les mesures jeunes actifs pour les jeunes de moins de 26 ans

Afin de favoriser l'emploi des jeunes, voici des mesures gouvernementales pour faciliter l'embauche de jeunes.

- Pour les apprentis : La mesure **"Zéro charges pour les apprentis"** est une prime visant à prendre en charge les cotisations sociales restant dues par les employeurs, pour une période de 12 mois, pour toutes les embauches d'apprentis réalisées entre le 24 avril 2009 et le 30 juin 2010.

En plus de cette mesure, il existe une **"Aide à l'embauche d'apprentis supplémentaires"** pour les entreprises de moins de 50 salariés qui embauchent leur 1^{er} apprenti ou un apprenti supplémentaire d'ici au 30 juin 2010,

sous la forme d'une prime de 1800 €.

- Pour les jeunes de moins de 26 ans : une **"Aide à l'embauche en contrat de professionnalisation"** de 1 000 € peut être versée pour toute embauche d'un jeune en contrat de professionnalisation et de 2 000 € si le jeune a un diplôme inférieur au niveau bac.

- Pour les jeunes de moins de 26 ans à bac + 3 maximum et ayant des difficultés d'accès à l'emploi : **"50 000 contrats initiative emploi supplémentaires pour les jeunes"** peuvent bénéficier d'une aide de l'État comprise entre 40% et 47% du SMIC horaire brut, versée mensuellement et par avance, avec non-prise en



compte du salarié dans l'effectif et une dispense de versement d'indemnité de fin de contrat.

- Pour les stagiaires de moins de 26 ans : une **"Prime à l'embauche de stagiaires en CDI"** de 3 000 € est possible. ■

Vous êtes intéressé ? N'hésitez pas ! Pour tout renseignement sur ces mesures, contactez Mylène Guidarini, Service Formation au 04 91 23 26 25, guidarinim@d13.ffbatiment.fr

88% de placement !



En décembre 2008 ont démarré les premières formations qualifiantes mises en place par la Fédération du BTP 13 et la Fédération Compagnonnie des Métiers du Bâtiment.

Un an après, 88% des candidats, dont la plupart étaient bénéficiaires du RSA, formés aux métiers de maçons, menuisier bois, plaquiste ou peintre ont retrouvés un emploi soit directement soit via un contrat de professionnalisation. Devant ces résultats exceptionnels, la Fédération BTP

13 et la Fédération Compagnonnie des Métiers du Bâtiment envisagent de renouveler cette action en ouvrant une nouvelle session de formation dès le premier trimestre 2010 en y intégrant les nouveaux savoir-faire liés aux techniques de la construction durable. ■

Pour en savoir plus, nous faire connaître vos besoins, contactez Sophie Crémieux, Service Insertion au 04 91 23 26 28 ou sur cremieux@d13.ffbatiment.fr.

Ce qu'il fallait VRAIMENT lire...

Parmi les 36 circulaires que la FBTP 13 vous a adressées depuis octobre 2009 :

- Formation 2009/209 sur la rémunération des contrats d'apprentissage (Baccalauréat professionnel)
- Social 2009/212 sur les intempéries et chômage intempéries
- Marchés 2009/213 sur le paiement des intérêts moratoires
- Marchés 2009/214 sur la retenue de garantie - La caution
- Social 2009/218 sur l'aide à l'embauche pour les très petites entreprises
- Social 2010/03 sur la revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2010
- Social 2010/05 sur les frais professionnels et avantage en nature pour 2010
- Social 2010/06 sur les salaires et indemnités petits déplacements Ouvriers et ETAM des entreprises de Travaux Publics pour 2010

Et dans les derniers numéros de **Bâtiment Actualité** alors ?

- BA n° 18 du 27 octobre 2009 - Prévention : Amiante, ce qu'il faut savoir
- BA n° 20 du 24 novembre 2009 - La rénovation énergétique des bâtiments : l'offre de formation FEEBAT vous permet de devenir les Pros de la performance énergétique
- BA n° 21 du 8 décembre 2009 - La sous-traitance avec une entreprise étrangère
- BA n° 22 du 22 décembre 2009 - Caution personnelle du dirigeant : avez-vous bien pris la mesure du risque ?



Retrouvez ces circulaires sur www.btp13.com

Espace adhérents rubrique Circulaires

Détente

Le saviez-vous ?

Consommation responsable
73 % des Français déclarent privilégier un produit dont l'impact sur l'environnement est plus faible. De même, ils sont 83 % à indiquer qu'ils boycotteront une marque si celle-ci leur semble néfaste pour l'environnement.

Sudoku

niveau **FACILE**

	3			5		1	6
			2				7
9	6	1	7	3			
3	5	8	4		9		
8	7				6	3	
		1	6	7	8		4
			6	3	5	2	8
6				2			
4	3		9			6	

niveau **MOYEN**

	7		6	2		8	5
				1	6	4	
	6			4	7		3
		9				3	
1		2		9			4
		8				5	
2		8	7			3	
	3	6	4				
7	8		9		3		5

niveau **DIFFICILE**

		7	8	2				1
5							8	4
			9		3			
				2				
	3	4		6		2	1	
			5					
		5		7				
6	4							3
7				1	8	9		

> Solutions à retrouver dans le numéro de nov.-déc. 2009/jan. 2010.

Mot caché

Retrouvez à l'intérieur de ce numéro, le mot caché. Il s'agit du mot "défi".

Vous l'avez trouvé ? Appelez la Fédération du BTP13 au 04 91 23 26 14.

Les 3 premiers lecteurs à donner la bonne réponse recevront un cadeau.



Ensemble, agissons
contre le travail illégal

Carte BTP

d'identification professionnelle

indispensable
sur les chantiers !



Résultats Sudoku
août / sept. / oct. 2009

niveau **FACILE**

9	3	5	6	4	7	2	8	1
8	1	7	5	9	2	3	6	4
2	6	4	3	1	8	7	9	5
5	8	2	9	7	6	4	1	3
4	7	6	1	3	5	9	2	8
1	9	3	8	2	4	5	7	6
7	2	8	4	5	1	6	3	9
3	4	1	2	6	9	8	5	7
6	5	9	7	8	3	1	4	2

niveau **MOYEN**

9	8	1	7	4	5	6	3	2
6	4	2	3	8	1	5	9	7
5	7	3	6	9	2	1	4	8
8	1	6	5	2	3	4	7	9
2	5	9	4	6	7	3	8	1
7	3	4	9	1	8	2	6	5
1	9	8	2	3	4	7	5	6
4	6	5	1	7	9	8	2	3
3	2	7	8	5	6	9	1	4

niveau **DIFFICILE**

5	3	1	8	6	7	9	2	4
4	9	7	5	2	3	8	1	6
2	6	8	9	4	1	7	5	3
3	1	5	7	9	8	6	4	2
9	8	2	6	5	4	3	7	1
6	7	4	1	3	2	5	8	9
7	4	9	2	8	6	1	3	5
1	5	3	4	7	9	2	6	8
8	2	6	3	1	5	4	9	7